



## Arrêté du Président n°2023-006

### DELEGATION DE SIGNATURE A M. CHEVEE JEAN-CLAUDE POUR SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LE POLE SANTE DES GAUCHETIERES

Le Président de la Communauté de Communes du Perche,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents en date du 09 juillet 2020,

Vu la délibération du 09 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9, donnant au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents

Vu la délibération n°16 en date du 23 mars 2023 autorisant la signature par le Président ou son représentant, des marchés de travaux pour la construction du Pôle Santé des Gauchetières

## ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Harold HUWART, Président de la Communauté de Communes du Perche, donne délégation de signature à Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Perche, pour signer les actes d'engagement des marchés de travaux du Pôle Santé des Gauchetières .

**Article 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera remis à l'intéressée et à Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Fait à Nogent le Rotrou, le 04 AVR. 2023

Le Président

Harold HUWART

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Publication/Notification/Affichage le : 04 AVR. 2023

04 AVR. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Le Vice-Président

